



CTB

Insérer logo partenaire ici

**RAPPORT ANNUEL - FONDS
D'ETUDES ET D'EXPERTISE
2012
FINANCEMENT D'UN PROGRAMME
D'APPUI EN EXPERTISES**

1	APERÇU DE L'INTERVENTION.....	4
1.1	FICHE D'INTERVENTION	4
1.2	EXECUTION BUDGETAIRE.....	4
2	CONTEXTE.....	5
2.1	CONTEXTE GENERAL	5
2.2	CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D'EXECUTION	6
2.3	CONTEXTE HARMO	6
3	ANALYSE DE L'ETAT D'AVANCEMENT.....	8
3.1	ÉTUDES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1.1	<i>État d'avancement des études.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.1.2	<i>Analyse des études finalisées.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.2	EXPERTISE	9
3.2.1	<i>État d'avancement de l'expertise.....</i>	9
3.2.2	<i>Analyse de l'expertise</i>	9
3.3	EXECUTION BUDGETAIRE.....	12
3.4	CRITERES DE QUALITE	12
3.5	GESTION DES RISQUES	13
4	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	14
4.1	PLAN D'ACTION	14
4.2	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5	ANNEXES.....	15
5.1	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) ».....	15
5.2	DECISIONS PRISES PAR LA SMCL ET SUIVI.....	17

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Financement d'un Programme d'Appui en Expertises
Code de l'intervention	BDI 04 021 11
Emplacement	National
Budget	4.010.000
Institution partenaire	Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique
Date de la Convention de mise en œuvre	CMO du 11/2/2005 remplacée par CMO du 12/1/2011
Durée (mois)	72 mois
Objectif	Renforcer les capacités des institutions publiques du Burundi dans les secteurs de priorités de la coopération au développement belge

1.2 Exécution budgétaire

Budget total (Euros)	Dépenses planifiées année N	Dépenses année N	Taux de décaissement total
4.010.000	1.180.000,68	887.017,65	75%

Fonctionnaire exécution nationale ¹ N/A	Fonctionnaire exécution CTB ² Jean Karonkano

¹ Nom et signature

² Nom et signature

2 Contexte

2.1 Contexte général

Comme spécifié dans la Convention spécifique, l'objectif du programme est de renforcer les capacités des institutions publiques du Burundi en appui aux secteurs prioritaires de la coopération au développement belge tels que définis d'un commun accord dans le programme indicatif de coopération ou en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide.

Les expertises et appuis logistiques ont pour objectif le renforcement des capacités des institutions bénéficiaires pour leur permettre de jouer de manière plus efficace et efficiente leur rôle dans le cadre de leur mandat.

Les appuis visent à renforcer les Institutions bénéficiaires d'une part dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies et politiques et, d'autre part, dans leurs processus de gestion afin d'améliorer :

- les systèmes de gestion financière
- les systèmes de gestion des Ressources Humaines
- les systèmes de planification et de suivi-évaluation
- les systèmes de gestion des marchés publics

Les appuis peuvent également concerner les ministères transversaux qui sont responsables au niveau national du bon fonctionnement des finances publiques et de la fonction publique.

a) Expertise :

Il s'agit de la mise à disposition d'expertise auprès des Institutions retenues, pour des missions de courte et de moyenne durée. Ces expertises peuvent notamment appuyer:

- la rédaction des textes législatifs ou réglementaires ;
- la mise en place de processus de gestion adéquat ;
- la mise en place de procédures de contrôle interne et de gestion de la qualité;
- le rapportage technique et financier dans le cadre des programmes sectoriels ;
- la formation du personnel des institutions partenaires
- tout autre appui jugé nécessaire par les deux Parties.

La mise à disposition d'expertise comprend également les moyens nécessaires à son bon fonctionnement professionnel (transport, bureautique, frais de fonctionnement, etc)

La durée de l'expertise ne peut pas dépasser 24 mois.

b) Appuis logistiques :

Ces appuis logistiques vont toujours de pair avec un appui en expertise et servent d'appoint pour renforcer l'efficacité de l'expertise au sein de l'institution, le cas échéant, ils peuvent servir à organiser des séminaires pour favoriser les échanges et la capitalisation des compétences ou s'inscrivent dans le cadre d'une analyse institutionnelle accompagnant l'expertise. .

Sont exclus de ce financement la construction d'infrastructures, l'achat de véhicules au profit de l'Institution, ainsi que le paiement de leur maintenance et fonctionnement, les frais de fonctionnement de l'institution (y compris les frais récurrents de paiement de salaires ou d'autres indemnités).

Les appuis logistiques à l'Institution dans tous les cas ne peuvent dépasser 35% du financement d'une expertise et 25% de la totalité des financements disponibles.

Au maximum, vingt-cinq pour cent (25%) de la contribution belge au Programme peut être affecté au financement d'une expertise et d'un appui logistique adéquat en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Harmonisation et l'Alignement de l'Aide.

Groupes cibles :

Les ministères et autres organismes publics concernés par les secteurs prioritaires de la Partie burundaise bénéficient en priorité des ressources du Programme.

2.2 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Comme indiqué plus haut, suite à la signature en 2010 de la Nouvelle Convention Spécifique, plusieurs changements ont été introduits dans la gestion du Programme.

Circuit des requêtes :

Les institutions publiques concernées adressent leurs requêtes auprès du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique qui la transmet à son tour au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale. Ce dernier la soumet par Note Verbale à l'Ambassade de Belgique qui se prononce sur la requête après concertation avec la CTB Bujumbura. En cas d'approbation de la requête, l'Attaché notifie ensuite sa décision au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale et donne instruction à la représentation de la CTB de procéder à son exécution.

Souvent, la CTB est chargée, en étroite collaboration avec l'institution bénéficiaire du partenaire, d'affiner les termes de référence (TdR) de l'expertise demandée. Sur base des Tdr finalisés, le siège de la CTB est responsable du recrutement de l'expert international.

Organe de pilotage :

Afin de favoriser d'une part le partenariat et l'appropriation du Programme et d'autre part la cohérence des appuis financés avec les interventions prévues dans le cadre du PIC 2010 – 2013, le pilotage du Programme a été confié au Comité des Partenaires.

Le partenaire estime que le processus de recrutement des experts est trop long mais apprécie la diversité des pays d'origine de ceux-ci, ce qui est considéré comme une garantie d'objectivité et de transparence dans le processus.

2.3 Contexte HARMO

Le programme est un outil très pratique et flexible de plus en plus connu et apprécié par les institutions publiques burundaises. Les requêtes d'appui en expertises étant une émanation des institutions appuyées, les appuis sont automatiquement alignés sur les stratégies et les besoins réels du partenaire. La capacité d'appropriation des services

appuyés varie d'une institution à l'autre, en fonction de la qualité et de la stabilité des ressources humaines affectées à ces services.

Un effort particulier a été fait dans la cadre de la capitalisation de la présence des experts dans certaines institutions ayant des fonctions régaliennes par les projets et programmes sectoriels prioritaires de la coopération belgo-burundaise.

3 Analyse de l'état d'avancement

3.1 Expertise

3.1.1 État d'avancement de l'expertise

État d'avancement de l'expertise ³	A	B	C	D	Commentaires (seulement si la valeur est C ou D)
1. Expertise internationale en appui au Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination des Aides (CNCA)		X			L'expertise devrait se clôturer en décembre 2012, l'expert a démissionné fin mai 2012
2. Expertise internationale en appui à la Cellule Technique Nationale chargée de la mise en œuvre du Financement Basé sur la Performance (FBP)	X				
3. Expertise internationale en appui à la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Réformes (CASR) des finances publiques	X				
4. Expertise internationale en appui au Bureau chargé de l'Amélioration des Structures de l'Administration Publique (Bureau ASAP)	X				
5. Expertise internationale en appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics		X			

3.1.2 Analyse de l'expertise

Titre de l'expertise – nom de l'expert	Expertise internationale en appui au Secrétariat Permanent du Comité National de Coordination des Aides (CNCA) Anthe VRIJLANDT
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Contribuer à l'amélioration de la coordination et le dialogue avec les partenaires extérieurs en vue d'accélérer les déboursements et l'absorption de l'aide au développement
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	L'expertise a contribué à préciser et clarifier les rôles et les relations entre les différentes structures concernées par le secteur des aides internationales au Burundi tant au niveau de la mobilisation, de la mise en œuvre que suivi-évaluation.
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	Elle a aidé à l'élaboration d'un plan global de formation, à la mise en place et à l'exploitation d'une base de données sur les aides au Burundi. Elle a élaboré des instruments et outils de promotion et de plaidoyer. Elle a identifié et proposé au partenaire des stratégies de négociation avec la communauté internationale dans le domaine de l'aide publique au développement.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	L'expert a travaillé avec une équipe de nationaux à capacité limitée et nombre insuffisant. Le renforcement des capacités apporté par l'expertise a eu des effets bénéfiques sur l'atteinte des résultats attendus. L'expertise a été bien appréciée par la structure appuyée, les institutions burundaises et les partenaires techniques et financiers du Burundi. L'expert a dû malheureusement interrompre son appui 7 mois avant la fin de son mandat.

³ A.: Expertise réalisée dans l'année N
 B.: Expertise en cours
 C.: Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)
 D.: Expertise planifiée, mais retardée

Titre de l'expertise – nom de l'expert	Expertise internationale en appui à la Cellule Technique Nationale chargée de la mise en œuvre du Financement Basé sur la Performance (FBP) Dr Galbert FEDJO
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Assurer le suivi de la mise en place de la contractualisation des services centraux du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (MSPLS).
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Sa valeur ajoutée a été déterminante dans l'élaboration de la feuille de route et le suivi des activités préalables à l'introduction du FBP au niveau central du ministère.
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	Construction des mécanismes d'éligibilité et des grilles d'évaluation des unités de prestation. Harmonisation du processus de planification pour les unités de prestations centrales. Révision du manuel de procédure du FBP.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	Difficultés du MSPLS à réaliser certains préalables importants comme l'élaboration des normes en personnel, le redéploiement des effectifs et le renforcement du plateau technique des services et départements du ministère. Ces contraintes n'ont pas permis de respecter les délais initialement prévus pour la signature des contrats de performance.

Titre de l'expertise – nom de l'expert	Expertise internationale à la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Réformes (CASR) des finances publiques Paul LAMBERS
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Améliorer l'organisation du fonctionnement de la CASR
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Le fonctionnement de la CASR a été redynamisé. L'organisation et la gestion internes se sont améliorées de manière notable.
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	L'expertise a contribué au renforcement des capacités du personnel affecté à la CASR. Un plan de formation a été élaboré avec 9 modules couvrant toutes les composantes de la réforme.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	L'application de différents taux de per diem par les partenaires techniques et financiers intervenant au ministère des finances a perturbé l'organisation des sessions de formation.

Titre de l'expertise – nom de l'expert	Expertise internationale en appui au Bureau chargé de l'Amélioration des Structures de l'Administration Publique (Bureau ASAP) Michel VERGE
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	Renforcement des capacités techniques et fonctionnelles du Bureau ASAP et de la Direction Générale de la Fonction Publique
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Un bon transfert de connaissances et renforcement des capacités en rédaction des rapports, compte-rendus, TdR de missions, notes conceptuelles etc... Adoption du Programme National de Réforme de l'Administration Publique (PNRA).
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	L'expertise a contribué à la réorientation des efforts sur le PNRA plutôt que sur le renforcement immédiat des structures du ministère. L'expert a établi une passerelle entre son ancrage et le Cabinet du ministère, ce qui a rendu sa tâche plus facile et cohérente.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	Au démarrage de l'expertise, intérêt plutôt centré sur les appuis matériels/équipements que pourrait fournir la CTB. Ressources humaines insuffisantes en nombre et en qualité, tendance à la substitution (faire travailler l'expert à la place du personnel national). Avec patience, l'expert a progressivement corrigé le tir et a pu réaliser un réel transfert de connaissances au Bureau ASAP

Titre de l'expertise – nom de l'expert	Expertise internationale en appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) Modou Bousso DIOP
<i>Décrire, en quelques phrases, quel est/était l'objet de l'expertise</i>	L'expertise a pour objectif d'appuyer techniquement l'ARMP dans le suivi de la mise en œuvre du Code des Marchés Publics
<i>Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?</i>	Ce rapport est élaboré après 6 mois d'activités de l'expert
<i>À quoi l'expertise a-t-elle contribué ?</i>	Il contribue à la saine application de la réglementation du Code des Marchés Publics et formule des propositions susceptibles d'en améliorer et d'en renforcer l'efficacité. Il contribue à l'élaboration de documents-types et de manuels de procédures.
<i>Quelles difficultés se sont présentées, quels ont été les facteurs d'influence (positive ou négative) ? Quels ont été les résultats (positifs ou négatifs) inattendus ? Quel impact ont-ils eu sur l'expertise et sur ses résultats ?</i>	L'ARMP accuse une insuffisance de ressources humaines et financières qui handicapent fortement son fonctionnement.

3.2 Exécution budgétaire

Voir annexe 5.1

3.3 Critères de qualité

En se basant sur les éléments susmentionnés, attribuer une note A, B, C ou D ⁴aux critères suivants :

Pertinence : Mesure dans laquelle les études et l'expertise sont alignées sur les priorités locales et nationales.

Efficience : Mesure dans laquelle les études et l'expertise ont été réalisées dans les délais et dans les budgets.

Efficacité : Mesure dans laquelle les études et l'expertise contribuent effectivement aux objectifs visés.

Critères	Note
Pertinence	A
Efficience	B
Efficacité	A

⁴

A : Très bonne performance

B : Bonne performance

C : Performance assortie de problèmes ; des mesures doivent être prises

D : Manque de performance / difficultés majeures : des mesures doivent être prises

Si un critère ne peut pas être évalué (parce que l'intervention vient tout juste de démarrer, par ex.), attribuer la note X au critère. Expliquer pour quelle raison le critère n'a pas été évalué.

3.4 Gestion des risques

Difficilement applicable. Néanmoins, le manque de manuel de procédure pour le programme, la faiblesse de capacités des institutions requérantes au niveau de l'élaboration de bons TdR, constituent une contrainte à la mise en œuvre de l'intervention.

4 Pilotage et apprentissage

4.1 Plan d'action

Enseignements tirés	Public cible
Le positionnement des experts dans certaines institutions à fonctions régaliennes (2 ^{ème} Vice-Présidence de la République, Ministère des Finances, Ministère de la Fonction Publique, Autorité de régulation des marchés publics etc...) permet l'obtention d'informations de 1 ^{ère} main qui sont utiles pour la mise en œuvre des projets/programmes sectoriels.	La représentation de la CTB, l'ensemble des Assistants techniques internationaux et même les Attachés de l'Ambassade

5 Annexes

5.1 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Budget vs Actuals (Year to Month) of BDI0402111

Project Title : **Financement d'appui en expertise à l'état burundais**

Budget Version: **N01** Year to month : **31/12/2012**

Currency : **EUR**

YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2011	Expenses 2012	Total	Balance	% Exec
A MISE A DISPOSITION D'EXPERTISE ET D'APPUI LOGISTIQUES			4.714.425,50	2.055.253,87	887.882,64	2.943.136,31	1.771.289,19	62%
01 Expertise 1	Deleted		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
01 Expertise	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
02 Expert en statistiques appliquées à l'Education pour le			93.519,32	93.519,32	0,00	93.519,32	0,00	100%
01 Assistance technique		REGIE	82.010,96	82.010,96	0,00	82.010,96	0,00	100%
02 Appui logistique		REGIE	11.508,36	11.508,36	0,00	11.508,36	0,00	100%
03 Expert en planification sectorielle pour le M.E.N			65.552,30	65.552,30	0,00	65.552,30	0,00	100%
01 Honoraires		REGIE	63.139,83	63.139,83	0,00	63.139,83	0,00	100%
02 Appui logistique		REGIE	2.412,47	2.412,47	0,00	2.412,47	0,00	100%
04 Expertises pour le renforcement du CNCA			63.237,27	63.237,27	0,00	63.237,27	0,00	100%
01 Economiste 1		REGIE	8.264,33	8.264,33	0,00	8.264,33	0,00	100%
02 Economiste 2		REGIE	30.831,76	30.831,76	0,00	30.831,76	0,00	100%
04 Appui logistique		REGIE	2.993,97	2.993,97	0,00	2.993,97	0,00	100%
05 Secrétaire Permanent		REGIE	21.147,21	21.147,21	0,00	21.147,21	0,00	100%
05 Médecin expert en épidémiologie et statistique pour			637.628,51	636.342,83	0,00	636.342,83	1.285,68	100%
01 Assistance technique	Deleted	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
02 Appui logistique		REGIE	38.010,81	38.010,81	0,00	38.010,81	0,00	100%
03 Médecin epidemiologiste internat.		REGIE	476.543,11	476.543,11	0,00	476.543,11	0,00	100%
04 Expertise SIS		REGIE	87.583,79	87.583,79	0,00	87.583,79	0,00	100%
05 Informaticien Loc.		REGIE	35.490,80	35.490,80	0,00	35.490,80	0,00	100%
06 Volontaire		REGIE	0,00	-1.285,68	0,00	-1.285,68	1.285,68	??%
06 Expert internat - conseiller technique pour CNCA			576.513,03	510.883,24	65.644,59	576.527,83	-14,80	100%
		REGIE	6.010.000,00	2.061.833,94	887.033,79	2.948.867,73	3.061.132,27	49%
		COGEST						
		TOTAL	6.010.000,00	2.061.833,94	887.033,79	2.948.867,73	3.061.132,27	49%



5.2 Décisions prises par la SMCL et suivi

Il n'y a plus de SMCL du programme à proprement parler. Le pilotage de l'intervention est assuré par le Comité des Partenaires. Il n'y a pas eu de réunion spécifique du ComPar pour le PAEX.

Il faut rappeler qu'une décision de fusionner le fonds d'expertises et le fonds d'études et consultations a été prise par le ComPar du 1^{er} juin 2012. Cette fusion était supposée terminée avant fin 2012, mais cela n'a pas encore eu lieu.